

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2021, à 19h30, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne et Jacques Robitaille. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est absent : M. Maurice Marchand, conseiller, dont l'absence est motivée.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION No 1-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé subséquemment par les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020, 1113-2020, 1150-2020, 1168-2020, 1210-2020, 1242-2020, 1272-2020, 1308-2020, 1351-2020, 1418-2020 et 1420-2020, et ce, jusqu'au 8 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la direction générale que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil délibèrent et votent à la séance à voix haute par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la direction générale puissent y participer par visioconférence. L'enregistrement audio des délibérations et des prises de décision sera publié sur le site internet de la Municipalité, tel qu'exigé par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 du Gouvernement.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 2-2021

LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC

Attendu que j'ai constaté qu'une résolution votée lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 fut oubliée dans le procès-verbal ;

Attendu qu'il y a lieu de l'inclure dans ce procès-verbal ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas dépose une candidature dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques.

RÉSOLUTION No 3-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 4-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 5-2021

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de décembre 2020 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 décembre 2020, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de décembre 2020 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 décembre 2020 et les comptes à payer de décembre 2020 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2020 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 décembre 2020 du chèque # 14 187 au chèque # 14 205 pour un montant total de 168 170.64\$
- Comptes payés en décembre 2020 par Accès D Affaires au montant de 28 909.41\$
- Comptes à payer de décembre 2020 du chèque # 14 206 au chèque # 14 258 pour un montant total de 90 201.01\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 6-2021

FRAIS D'ADHÉSION 2021 À L'ADMQ POUR MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie l'adhésion annuelle 2021 à l'ADMQ de Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, au montant de 495.00\$ plus taxes et l'assurance professionnelle au montant de 390.00\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 7-2021

PAIEMENT DE LA FACTURE DE GROUPE ULTIMA – ASSURANCES GÉNÉRALES 2021

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture de renouvellement des assurances à Groupe Ultima inc. au montant de 52 954.00\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 8-2021

PAIEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN À PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie les deux (2) factures (CESA39001 et CESA 39977) de PG solutions au montant total de 18 515.57\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 9-2021

PAIEMENT DE LA FACTURE ANNUELLE 2021 À LA FQM

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture dossier no 261027-00 concernant l'adhésion 2021 à la FQM au montant de 3 876.36\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 10-2021

RENOUVELER L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne en payant un montant de 591.77\$.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

RÉSOLUTION No 11-2021

RENOUVELLEMENT À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2021 au montant de 610.06\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 12-2021

CONTRAT ANNUEL À LAVAGE DE VITRES BEAUDRY INC. POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Lavage de vitres Beaudry soit une augmentation de 2% pour l'année 2021.

RÉSOLUTION No 13-2021

CONTRAT ANNUEL À M. ÉRIC DUPUIS – ENTRETIEN DE LA MAIRIE POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle le contrat annuel 2021 avec M. Éric Dupuis pour l'entretien de la Mairie au montant forfaitaire de 105.00\$ par semaine, et 115.00\$ par semaine durant la pandémie. Les taxes (TPS et TVQ) doivent être appliquées à compter du 1^{er} janvier 2021.

RÉSOLUTION No 14-2021

ACCEPTER LA SOUMISSION DE CONCEPTION JARDINS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les deux (2) soumissions de Conception Jardins, soit :

- Pour l'entretien des aménagements paysagers en 2021 au montant de 11 873.50\$ plus taxes et le taux horaire pour l'irrigation des zones annuelles à 65\$/heure ;
- Pour la revitalisation et l'aménagement de nouveaux espaces verts en 2021 au montant de 6 469.79\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 15-2021

EMPLOI ÉTÉ CANADA 2021

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité de Saint-Thomas à déposer une demande au programme « Emploi été Canada » du gouvernement du Canada pour un (1) animateur de camp de jour, un (1) aspirant-moniteur à la piscine et un (1) accompagnateur au camp de jour pour l'été 2021. Mme Karine Marois, directrice des loisirs, sera mandatée à signer tous les documents.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

RÉSOLUTION No 16-2021

OCTROI DU CONTRAT DE RÉDACTION ET DE GRAPHISME POUR LE COUP D'ŒIL 2021

Attendu que Mme Karine Marois, directrice des loisirs, a demandé auprès de deux (2) fournisseurs soit : Pixel et Imprimerie BBM-Lanctôt Inc., une soumission pour la rédaction et le graphisme pour le Coup D'Oeil 2021 ;

Attendu que les deux (2) compagnies ont déposé leur soumission conformément au devis ;

Attendu que les deux (2) soumissions sont conformes ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie le contrat de rédaction et de graphisme pour le Coup D'Oeil 2021 à Imprimerie BBM-Lanctôt Inc., aux montants suivants :

- 1810\$ par parution pour 16 pages en couleur, plus taxes ;
- 2235\$ par parution pour 20 pages en couleur, plus taxes ;
- 2500\$ par parution pour 24 pages en couleur, plus taxes.

RÉSOLUTION No 17-2021

ADHÉSION À LA MARQUE TERRITORIALE

Considérant que la Table des préfets de Lanaudière et ses partenaires, Tourisme Lanaudière et Lanaudière Économique, ont développé une image de marque territoriale forte et distinctive pour améliorer la notoriété et l'attractivité de la région de Lanaudière ;

Considérant que le projet nécessite la participation et l'adhésion des municipalités, entreprises et institutions établies dans la région de Lanaudière pour véhiculer un message fort, répétitif et convaincant ;

Considérant que les objectifs de cette image de marque visent aussi à augmenter le sentiment d'appartenance de nos citoyens et les réflexes en lien avec l'achat local ;

Considérant le manifeste appuyant la marque territoriale :

LANAUDIÈRE

C'est une terre à hauteur d'homme.
Un lieu qui vibre différemment.
Qui s'ouvre.
On s'y pose et on respire.
La vie y est plus légère.
On se sent le droit d'être soi-même.
Pleinement.

C'est une terre imparfaite, mais on n'y changerait rien.
Elle a ce je-ne-sais-quoi.
Ce charme chaud qui prend au ventre,
qui donne envie de connecter.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Parce que nous sommes de ceux qui ouvrent les bras.
De ceux qui croient qu'on est toujours plus fort ensemble
et que cette région qui est nôtre,
tantôt sauvage, tantôt urbaine,
n'aura jamais trop de bras,
de têtes,
de rêves.
Car ambitieux, nous le sommes.
Et surtout, nous sommes prêts.
Prêts à mettre à profit toute cette vitalité qui se sent,
toute cette énergie commune qui s'élève,
pour faire briller notre patrimoine naturel, culturel et économique.
Pour inventer notre avenir.
Ensemble

Considérant que celui-ci véhicule les valeurs fortes et ancrées dans notre région et qu'il est opportun d'en faire l'adoption et de favoriser sa diffusion ;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas :

- 1- Que la municipalité adhère à la marque territoriale de Lanaudière.
- 2- Que la municipalité s'assure de véhiculer l'image de marque et le manifeste qui l'accompagne dans ses outils de communication, en profitant des opportunités qui se présenteront pour afficher son sentiment d'appartenance à la région et participer à ce mouvement collectif de positionnement régional, agissant ainsi à titre d'ambassadeur de la région.
- 3- Que la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière.

RÉSOLUTION No 18-2021

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 990-992, RUE PRINCIPALE (FUTUR LOT 6 409 756)

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la demande vise à modifier les lots 4 783 170 et 6 399 547 et que suite à cette opération, un des deux nouveaux lots créés, soit le lot 6 409 756, ne sera plus conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé dans la zone 17;

CONSIDÉRANT que la propriété consiste en un bâtiment trifamilial isolé;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée vise à permettre un frontage de 22,04 mètres, alors qu'un frontage minimal de 24 mètres est exigée pour les résidences trifamiliales isolées selon le règlement de lotissement numéro 4-1993;

CONSIDÉRANT que le frontage actuel est de 22,04 mètres, mais que la notion de droits acquis en peut s'appliquer dans ce cas;

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT le plan d'opération cadastrale soumis;

CONSIDÉRANT que l'usage ne créera vraisemblablement pas de nuisance, ni de préjudice, pour le voisinage.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie la dérogation mineure demandée et ainsi permette un frontage de 22,04 mètres, alors qu'un frontage minimal de 24 mètres est exigée selon le règlement de lotissement numéro 4-1993.

RÉSOLUTION No 19-2021

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 1000, RUE PRINCIPALE (FUTUR LOT 6 409 757)

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la demande vise la nouvelle construction sur le nouveau lot 6 409 757;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé dans la zone 17 et en partie dans la zone 11;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit présentement d'un terrain vacant mais que la future propriété consistera en un bâtiment unifamilial isolé;

CONSIDÉRANT que deux marges de recul s'appliquent, puisque le bâtiment est situé dans deux zones distinctes et que pour cette raison la marge de recul la plus restrictive doit s'appliquer;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée vise à permettre une marge de recul du bâtiment principal de 7 mètres, alors qu'une marge de recul minimale de 9 mètres est exigée selon la grille 11 du règlement de zonage numéro 3-1993;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation soumis;

CONSIDÉRANT les plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT que la marge de recul dans la zone 17 est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que les deux bâtiments voisins ont des marges de recul avoisinants les 3 mètres;

CONSIDÉRANT que dans le noyau villageois de la municipalité, les bâtiments sont majoritairement situés près de la rue et ont des marges de recul réduites;

CONSIDÉRANT que l'usage ne créera vraisemblablement pas de nuisance, ni de préjudice, pour le voisinage.

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie la dérogation mineure demandée et ainsi

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

permette une marge de recul du bâtiment principal de 5 mètres, alors qu'une marge de recul minimale de 9 mètres est exigée selon le règlement de zonage numéro 3-1993.

RÉSOLUTION No 20-2021

DEMANDE D'UN BUDGET DE 6 000.00\$ POUR L'ACHAT DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 6 000.00\$ pour l'achat de livres à la bibliothèque Jacqueline-Plante.

RÉSOLUTION No 21-2021

EMBAUCHE DE M. MATÉO ROUSSEAU – SURVEILLANT DE PARC

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas embauche M. Matéo Rousseau à titre de surveillant de parc au taux horaire de 13,10\$/heure.

RÉSOLUTION No 22-2021

INSCRIPTION AU DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas s'inscrive au Défi château de neige. Les citoyens seront ainsi invités à construire un château de neige à la maison et à s'inscrire à ce défi provincial. De nombreux prix seront attribués au hasard parmi ceux et celles qui auront inscrit leur château de neige entre le 4 janvier et le 8 mars 2021.

RÉSOLUTION No 23-2021

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un budget de 500\$ pour les journées de la persévérance scolaire. La bibliothèque Jacqueline-Plante et le Service des loisirs offriront diverses activités dans le cadre de cette semaine.

RÉSOLUTION No 24-2021

NOMMER M. CHRISTIAN ALLARD À TITRE DE MANDATAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS – PISTES DE SKI DE FOND AU TERRAIN DES LOISIRS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme M. Christian Allard à titre de mandataire de la Municipalité pour effectuer bénévolement avec ses équipements appropriés les pistes de ski de fond sur le Terrain des loisirs durant l'hiver 2020-2021. Cette résolution sera acheminée à M. Christian

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Allard et à l'assureur de la Municipalité afin d'obtenir un addenda à la police d'assurance.

RÉSOLUTION No 25-2021

DEMANDE DE MME AUDREY GAGNON – COUCHES LAVABLES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse un montant de 100\$ à Mme Audrey Gagnon demeurant au 1788 Rang Saint-Albert pour l'achat de couches lavables. La Municipalité a reçu une copie des factures et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 369-2016.

RÉSOLUTION No 26-2021

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

M. Marc Corriveau, Maire, informe les membres du conseil que son épouse a demandé un remboursement dans le cadre des activités hors territoire. M. Corriveau n'est pas intervenu dans le processus. Les demandes déposées au conseil sont vérifiées par Mme Karine Marois, directrice des loisirs, selon la politique.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Mme Audrey Arnault	21.00\$
- Mme Ariane Bollella	117.00\$
- Mme Luce Corriveau	23.10\$
- Mme Stéphanie Fortin	75.66\$
- Mme Audrey Gagnon	83.70\$
- Mme Isabelle Perreault	31.50\$
- Mme Florence Toupin	93.60\$
Total	445.56\$

RÉSOLUTION No 27-2021

FORMATION DONNÉE PAR LA COMAQ – PRÉSIDER UNE ÉLECTION 2021

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à une formation donnée par la COMAQ ayant pour titre « Présider une élection 2021 ». Le coût d'inscription de 445\$ plus taxes sera défrayé par la Municipalité.

RÉSOLUTION No 28-2021

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES – POMPAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE L'ÉTANG NO 1 DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à une demande d'appel

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

d'offres publique via le site du SEAO pour le pompage, transport et disposition des boues de l'étang No 1 de la station d'épuration des eaux usées.

RÉSOLUTION No 29-2021

OFFRE DE SERVICES DE KAP – JEUX D'EAU

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de KAP, datée du 11 janvier 2021, signée par Karyne Ouellet, pour la conception (plan préliminaire – Étape 1) et les plans et devis ainsi que l'appel d'offres (Étape 2) pour un montant d'honoraires professionnels de 18 800.00\$ plus taxes. Voici l'échéancier du projet :

- Dépôt de l'appel d'offres sur le SEAO : le 15 mars 2021 ;
- Acceptation du plus bas soumissionnaire : le 19 avril 2021 ;
- Ouverture des jeux d'eau fin juin 2021 ou au plus tard le 15 juillet 2021.

RÉSOLUTION No 30-2021

MANDATER MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, POUR GÉRER L'OUVERTURE OU LA FERMETURE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET LA NÉCESSITÉ DE LA PRÉSENCE DES EMPLOYÉS AU TRAVAIL

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à gérer l'ouverture et la fermeture des édifices municipaux ainsi que l'horaire de travail des employés municipaux et de la nécessité de leur présence au travail.

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 31-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h52.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière